

**CWLC**  **LBEC**

Child Welfare League of Canada  
Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada



## **NORMES ÉQUITABLES DE TRANSITION VERS L'ÂGE ADULTE POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE**

Rapport septembre 2021

# **NORMES ÉQUITABLES DE TRANSITION VERS L'ÂGE ADULTE POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE**

Rapport septembre 2021

Sousmis par :

Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, October 4, 2021

Rédigé par :

**Melanie M. Doucet, Ph.D.**, en collaboration avec le  
Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	1
<b>CONTEXTE</b>	2
Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge	3
Qu'entendons-nous par « normes » ?	5
Qu'entendons-nous par « équitable » ?	7
<b>NOTRE VISION</b>	9
<b>HUIT PILIERS DE TRANSITION</b>	11
1. Volet financier	14
2. Éducation et développement professionnel	16
3. Logement	18
4. Relations	20
5. Culture et spiritualité	22
6. Santé et bien-être	24
7. Plaidoyer et droits	27
8. Développement émergent à l'âge adulte	30
Résumé	32
<b>DES MOTS AUX ACTES : PROCHAINES ÉTAPES</b>	33
<b>MOTS DE SOUTIEN DU CONSEIL NATIONAL DES DÉFENSEURS DES JEUNES PRIS EN CHARGE</b>	35

# CONSEIL NATIONAL DES DÉFENSEURS DES JEUNES PRIS EN CHARGE

---



**VACFSS**  
*Our Children, Our Future  
Our Responsibility*



---

## REMERCIEMENTS

Ce document incorpore les connaissances et les commentaires de jeunes actuellement ou précédemment pris en charge à travers le Canada, par le biais de séances de validation par des jeunes organisées par des membres et partenaires de notre Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge. Un merci tout spécial aux jeunes pris en charge qui ont participé à ces séances organisées par : Fostering Change BC; Vancouver Aboriginal Child & Family Services Society (VACFSS); Youth Advisory Committee (YAC); Voices: Manitoba's Youth in Care Network (VOICES); Jeunes pris en charge Canada; Project Outsiders; CARE Jeunesse; Association étudiante des ancien(ne)s jeunes placés de Montréal (AEAJPM); Batshaw Youth Empowerment Group; et Foster Family Coalition of the Northwest Territories.

**Merci à nos bailleurs de fonds pour leur soutien à l'expertise et à la défense des droits des jeunes actuellement ou précédemment pris en charge!**

Max Bell  
Foundation



---

## CONTEXTE

Partout au Canada, les jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ou 19 ans, selon la province ou le territoire de résidence) pendant leur séjour dans le système de protection de l'enfance ne sont plus admissibles aux soins du gouvernement en raison des limites d'âge prévues par la loi. Bien que la plupart des administrations offrent divers services et mesures de soutien post-majorité, elles ne sont pas tenues de le faire par la loi et ces mesures s'accompagnent souvent de critères d'admissibilité restrictifs; il en résulte que la majorité (les deux tiers) des jeunes n'ont pas accès aux mesures de soutien à la transition dont ils ont besoin<sup>1</sup>. Deux juridictions – le Québec et le gouvernement fédéral pour ce qui est des jeunes des Premières Nations pris en charge dans les réserves – n'offrent actuellement aucun service financier ou social garanti aux jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance.

**Dans une estimation de la C.-B. (2017), Tyee a constaté que seulement le tiers des jeunes quittant la prise en charge avaient accès à une forme quelconque de mesures gouvernementales de soutien prolongé.**

Un nombre impressionnant de recherches illustre les nombreuses façons dont le statu quo en matière de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge conduit à des résultats dévastateurs. Les jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance au Canada courent un risque beaucoup plus élevé de faire face à de multiples défis que leurs pairs non pris en charge, y compris l'itinérance, une éducation insuffisante, le chômage ou le sous-emploi, la pauvreté, les troubles de santé mentale, le stress post traumatique et l'abus de substances<sup>2</sup>. Une étude pancanadienne récente<sup>3</sup> analysant des données du Sondage national sur l'itinérance chez les jeunes a révélé que les jeunes pris en charge sont près de 200 fois plus susceptibles de se

---

1. <https://thetyee.ca/News/2017/02/06/Foster-Youth-Exiting-Care/>

2. Sources : Ontario Provincial Advocate for Children and Youth (2012). [25 is the new 21: The cost and benefits of providing care and maintenance to Ontario youth until the age of 25](#). Ottawa : Ontario Provincial Advocate for Children and Youth.  
Rutman, D., Hubberstey, C., Feduniw, A., et Brown, E. (2007). [When Youth Age out of care where to from there. Final report based on a three-year longitudinal study](#). Victoria, Université de Victoria.

Tessier, N.G., Flynn, R.J., et Beaupré, J. (2014). A pilot 12-month follow-up study of Crown Ward transitions: Comparison with young people in the general population. Manuscrit inédit. Université d'Ottawa

Trocmé, N., Doucet, M., Fallon, B., Nutton, J., et Esposito, T. (sous presse). Child protection in Canada. Chapitre sous presse dans J. Duer Berrick, N. Gilbert et M. Skivenes (Eds.), *Oxford Handbook of Child Protection Systems*. New York : Oxford University Press.

3. Source : Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S., et Schwan, K. (2016). [Without a Home: The National Youth Homelessness Survey](#). Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press.

retrouver sans abri après avoir quitté le système, les jeunes 2SLGBTQ+ étant encore plus à risque que leurs pairs pris en charge (63 % contre 56 %). Ces inégalités législatives et systémiques causent du tort aux jeunes et les propulsent vers ces situations préjudiciables. Les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis, les jeunes Noirs et racialisés, les jeunes handicapés et les jeunes 2SLGBTQ+ qui effectuent une 'sortie sèche' du système de prise en charge au Canada sont à un niveau de risque encore plus élevé de faire face à de multiples défis après leur sortie. Ces résultats sont alarmants et indiquent clairement que les conditions dans lesquelles les jeunes pris en charge passent à l'âge adulte doivent changer.

## **Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge**

Le [Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge](#) est composé de défenseurs provinciaux et territoriaux, de réseaux de jeunes pris en charge, de jeunes précédemment pris en charge et d'alliés clés. Nous nous sommes réunis pour la première fois en tant que groupe national en mars 2020 pour appeler collectivement les provinces et les territoires à imposer des moratoires sur la 'sortie sèche' hors du système de prise en charge pendant la pandémie de Covid-19. Bien que le Conseil ait réussi à obtenir des moratoires temporaires ou des mesures d'urgence provisoires dans la plupart des juridictions, nous ne voulons pas un retour à ce qui existait avant la COVID-19 (et à ce qui existe encore à certains endroits) une fois la crise de la pandémie passée – les jeunes pris en charge nécessitent également et méritent une « nouvelle normalité ».

Ce document représente un changement dans notre orientation vers des solutions à plus long terme en identifiant des normes équitables auxquelles les gouvernements et les fournisseurs de services devraient être tenus pour garantir que les transitions vers l'âge adulte soient saines et soutenues pour les jeunes pris en charge partout au pays. Notre objectif primordial est de veiller à ce que les jeunes pris en charge bénéficient d'un soutien et de conditions de réussite équitables, afin qu'ils puissent s'épanouir et non uniquement lutter pour survivre. Les jeunes pris en charge méritent l'amour, le soutien et des encouragements continus et inconditionnels, tout comme leurs pairs hors du système de protection de l'enfance en reçoivent de leurs parents, de leurs amis et de leur communauté tout au long de leur vie.

« Au Canada, la gouvernance et l'administration de la protection de l'enfance relèvent de la juridiction exclusive des provinces et des territoires, sauf pour les services aux Premières Nations dans les réserves, qui sont de juridiction fédérale. Par conséquent, les mesures de soutien et les services offerts aux jeunes pris en charge varient considérablement d'une province à l'autre. Il n'y a actuellement aucun cadre législatif fédéral ou autre pour la prestation des mesures de soutien et des services de transition à la vie adulte, et la collecte de données et la production de rapports au sein des diverses juridictions et entre celles-ci font défaut. Le Canada est l'un des seuls pays occidentaux à ne pas avoir de lois et / ou de normes nationales appuyant la transition des jeunes pris en charge vers l'âge adulte. De nombreux rapports ont demandé au gouvernement fédéral de prendre l'initiative pour l'élaboration et de la mise en œuvre de normes nationales de transition des jeunes pris en charge vers l'âge adulte, et ce, en collaboration avec les provinces et territoires, les intervenants locaux et les jeunes ayant une expérience de la prise en charge, afin d'assurer la responsabilisation et l'équité pour les jeunes pris en charge à travers le pays.»

Dans *Une longue route pavée de solutions* (2020), p.9

Tel qu'illustré dans notre rapport [Une longue route pavée de solutions : Rapports sur la 'sortie sèche' des jeunes pris en charge au Canada](#), plusieurs rapports depuis la fin des années 80 ont appelé les gouvernements à travailler ensemble, en collaboration avec les parties prenantes locales et les jeunes ayant une expérience de la prise en charge, pour développer et mettre en œuvre des normes nationales de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge. De plus, le récent appel à la justice du rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) a interpellé tous les ordres de gouvernement et les services de protection de l'enfance pour qu'ils réforment les lois et les obligations concernant les jeunes effectuant une 'sortie sèche' du système en raison de leur âge. Cet appel vise à mettre en place de réseaux de soutien tout au long de la vie pour les jeunes pris en charge et à offrir des possibilités d'éducation, de logement et de mesures de soutien connexes.

Trop de jeunes quittant la prise en charge gouvernementale ont perdu la vie à cause de leur passage à travers les mailles du filet<sup>4</sup>. **Les jeunes pris en charge ne peuvent plus attendre et ne peuvent plus être laissés pour compte – ils ont besoin de mesures de soutien complets et holistiques maintenant.** En tant que Conseil composé de personnes ayant une expérience vécue et d’alliés clés, nous publions ces normes avec ce sentiment d’urgence à l’esprit.

## Qu’entendons-nous par « normes » ?

Nous reconnaissons la souveraineté des nations et des peuples des Premières Nations, Inuits et Métis, leur compétence inhérente en matière de services à l’enfance et à la famille, et leur approche pour élever et prendre soin des enfants dans la communauté, qui existe depuis des temps immémoriaux. Nous sommes déterminés à assurer l’équité pour tous les jeunes pris en charge et nous accueillons les connaissances et les conseils des jeunes et des Aînés autochtones, pour qui la ‘sortie sèche’ du système de protection de l’enfance est une notion coloniale étrangère, imposée et préjudiciable. Alors que nous cherchons à obliger les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral à respecter les normes de soins les plus élevées pour les enfants et les jeunes, nous reconnaissons que le Canada a une obligation distincte envers les enfants et les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis, telle qu’enchâssée dans les Traités et les lois modernes. Les lois et les connaissances qui existaient avant la colonisation et qui ont survécu au génocide ont beaucoup à nous apprendre sur la façon d’élever les enfants pour qu’ils soient des personnes capables, menant une vie significative et utile. Les nations et les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis sont les mieux placées pour protéger et faire progresser les droits et le bien-être de leurs enfants.

À ce titre, les normes proposées dans ce document sont carrément axées sur les obligations des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral et sur les organismes de protection de l’enfance traditionnels. Ces normes représentent les éléments clés **minimum** qui doivent être en place avant qu’un jeune ne quitte le système de protection de l’enfance et passe à l’âge adulte, quels que soient son âge, son lieu de résidence, son statut juridique et/ou de placement; cela s’applique également à tous les types de placements au sein du système de protection de l’enfance (p. ex., unités de foyers résidentiels/de groupe, foyers d’accueil, placements familiaux, etc.).

---

4. Selon le BC Coroners Service Death Review Panel, les jeunes quittant la prise en charge en Colombie-Britannique sont décédés à un taux 5 fois supérieur à celui de la population générale des jeunes. De plus, le représentant de la Colombie-Britannique pour les enfants et les jeunes a constaté que les jeunes qui ont été pris en charge par le gouvernement sont beaucoup plus susceptibles d’avoir envisagé ou tenté de se suicider que les jeunes qui n’ont jamais été pris en charge.

Sources : BC Coroners Service Death Review Panel (2018). [Review of MCFD-Involved Youth Transitioning to Independence, January 1, 2011-December 31, 2016](#). Rapport au coroner en chef de la Colombie-Britannique.

Représentant de la Colombie-Britannique pour les enfants et les jeunes et Bureau de l’agent de santé provincial de la Colombie-Britannique (2015). [Growing Up in B.C.](#)

Ces normes sont basées sur des rapports canadiens antérieurs et des recherches sur les meilleures pratiques décrivant les normes pour les personnes quittant la prise en charge<sup>5</sup>. Nous avons également intégré notre propre expertise en matière d'expérience vécue dans l'élaboration de ces normes et les avons examinées avec des jeunes présentement ou antérieurement pris en charge dans nos juridictions respectives.

Notre objectif primordial est de veiller à ce que les jeunes pris en charge bénéficient du même niveau de soutien et d'opportunité de réussite durant leur transition vers l'âge adulte que leurs pairs qui ne sont pas dans le système de protection de l'enfance, tout en reconnaissant également l'impact traumatique inhérent<sup>6</sup> des retraits d'enfants et de la séparation de leur famille d'origine. Nous voulons également nous assurer que tous les jeunes pris en charge reçoivent un niveau équitable de soutien et de services, peu importe où ils vivent au Canada. Bien que chaque juridiction diffère dans sa façon de déterminer qui est considéré comme un « jeune pris en charge » en raison de définitions juridiques différentes, notre définition d'un jeune pris en charge est globale, non discriminatoire et comprend les jeunes qui font l'objet d'ententes volontaires, de garde temporaire, de garde coutumière et la garde intrafamiliale. Tous les jeunes ayant une expérience de placement hors du domicile méritent qu'on y investisse et qu'on les soutienne de manière équitable dans leur transition vers l'âge adulte.

---

5. Voir : B.C. Representative for Children and Youth (avril, 2014). [On their own: Examining the needs of B.C. youth as they leave government care](#). Victoria : Représentant de la Colombie-Britannique pour les enfants et les jeunes.

Domshy, D., Lovrod, M., Bustamante, S., et Fairley, C. (mars 2015). [Youth in transit: Growing out of care](#). Regina, SK : Saskatchewan Youth in Care and Custody Network.

Fallis, J. (janvier 2012). [Literature Review. The Needs of Youth Transitioning From Protective Care, and Best Practices Approaches to Improve Outcomes](#). Report for the General Child and Family Services Authority. Winnipeg, MB.

Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (avril 2006). [Youth leaving care: An OACAS survey of youth and CAS staff](#). Toronto, ON : AOSAE.

Goodman, D., Vena, A.-M., Waldmann, A., Marajh, L., Karunanathan, R., Nghavi, F., Green, R., Gregory, D., et Chan, W. (mars 2018). [Post-Secondary Education Program Review](#). Toronto : Children's Aid Foundation of Canada.

Ontario Provincial Advocate for Children and Youth (janvier 2012). [My real life book: Report from the Youth Leaving Care Hearings](#). Toronto, ON : Ontario Provincial Advocate for Children and Youth.

Reid, C., et Dudding, P. (janvier 2006). [Building a Future Together: Issues and Outcomes for Transition-Aged Youth](#). Ottawa : Centres of Excellence for Children's Well-Being.

6. <https://www.americanbar.org/groups/litigation/committees/childrens-rights/trauma-caused-by-separation-of-children-from-parents/>.

Nous tenons toutefois à souligner que ces normes ne sont pas actuellement liées par un cadre législatif national ni par une loi juridictionnelle. Ce sont des normes volontaires que nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'appliquer et aux organismes de protection de l'enfance de mettre en œuvre de manière proactive. Nous demandons également aux gouvernements provinciaux et territoriaux de collaborer avec les Défenseurs des enfants et de la jeunesse locaux (ou le bureau de l'Ombudsman là où il n'y a pas de telles fonctions) pour assurer la responsabilisation et la fidélité à l'égard de ces normes par le biais d'évaluations annuelles. Le gouvernement fédéral devrait aussi collaborer avec un organisme de surveillance, comme un Défenseur national de l'enfance et de la jeunesse, pour garantir la fidélité aux normes.

## Qu'entendons-nous par « équitable » ?

Nous avons choisi le terme « équitable » pour définir les normes, plutôt qu'un qualificatif axé sur l'égalité. Bien que les jeunes pris en charge partagent des expériences communes, ils ne sont pas tous identiques et proviennent de milieux et de circonstances divers. À ce titre, les approches universelles (c.-à-d. traiter tout le monde « également ») ne sont pas appropriées pour les jeunes pris en charge, car ils ont des besoins, des forces et des objectifs de vie uniques. L'adoption d'une approche fondée sur l'équité reconnaît que chaque jeune a des circonstances différentes et permet d'allouer les mesures de soutien, les ressources et les possibilités dont ils ont besoin précisément pour obtenir des résultats équivalents à ceux des jeunes de la population en général<sup>7</sup>. En outre, la mise en œuvre des normes doit se faire dans le cadre d'une approche tenant compte des traumatismes, car les jeunes pris en charge vivent avec diverses formes de traumatismes qui peuvent se manifester de différentes manières, y compris l'incapacité de rechercher et/ou d'accepter de l'aide<sup>8</sup>. Les soignants, les travailleurs et les décideurs politiques doivent reconnaître que ces comportements sont des symptômes de traumatisme et doivent travailler avec les jeunes de manière à les rencontrer là où ils se trouvent, à reconnaître leur besoin de représentation et d'autodétermination, et à soutenir leur cheminement vers la guérison. Bien que certains jeunes puissent décider de quitter la prise en charge à un âge plus précoce, la porte devrait toujours demeurer ouverte pour qu'ils puissent y retourner s'ils ont besoin de soutien supplémentaire – tout comme les jeunes non pris en charge peuvent dépendre de leurs parents pour un soutien supplémentaire en cas de besoin.

---

7. Pour une explication plus détaillée sur la différence entre équité et égalité, voir : <https://onlinepublichealth.gwu.edu/resources/equity-vs-equality/>

8. <https://www.pacesconnection.com/blog/the-toxic-legacy-of-self-denial>.



Égalité

vs.

Équité

**« Je ne pense vraiment pas que si j'étais un travailleur social, je pourrais dire : « J'ai essayé, ce jeune n'est vraiment pas intéressé », et de considérer simplement que mon travail est terminé. »**

Membre du conseil d'administration de Jeunes pris en charge Canada



## NOTRE VISION

**Nous rêvons d'un monde où la 'sortie sèche' pour les jeunes pris en charge n'existe plus dans notre vocabulaire, ni dans la législation et les mandats de protection de l'enfance. Nous rêvons d'une société où les jeunes pris en charge sont soutenus de manière interdépendante<sup>9</sup> tout au long de leur vie, tout comme leurs pairs non pris en charge peuvent compter sur leur famille, leurs amis et leur communauté bien au-delà de l'âge de la majorité.**

**« L'accroissement du soutien aux jeunes pris en charge n'est pas une 'dépense' financière mais un investissement comportant des rendements infinis tout au long de la vie pour l'ensemble de la société (c'est à dire, diminution à long terme des dépenses dans les systèmes sociaux, de santé et de justice et hausse des contributions aux impôts, à l'économie, au milieu universitaire, à l'innovation, etc.). [...] Ainsi, la décision de leur refuser ce dont ils ont besoin pour réussir représente non seulement un manque de compassion, mais aussi de logique [...] et est tout simplement contraire à la notion de services de protection de l'enfance. »**

Membre du conseil d'administration de Jeunes pris en charge Canada

---

9. L'interdépendance intègre des valeurs de connexion, de collaboration et d'autonomisation, plutôt que d'indépendance et d'autosuffisance complètes. Une approche fondée sur l'interdépendance vise à normaliser la dépendance des populations marginalisées – comme les jeunes qui effectuent une 'sortie sèche' du système de protection de l'enfance – à l'égard des relations et des réseaux de soutien pendant la transition vers l'âge adulte, plutôt que de leur imposer des normes d'autosuffisance auxquelles leurs pairs hors du système de protection de l'enfance ne sont pas tenus. L'accent mis sur l'interdépendance met également l'accent sur l'importance des réseaux de soutien formels et informels pour les jeunes qui quittent la prise en charge. En offrant un filet de sécurité en temps de crise, les réseaux interdépendants peuvent aider les jeunes à surmonter des défis pour lesquels ils ne possèdent peut-être pas suffisamment de compétences, de confiance ou de temps pour les affronter seuls (Propp et al., 2003). Cette approche est appuyée par la Jim Casey Youth Opportunities Initiative aux États-Unis, qui a recommandé dans un rapport de 2011 que les jeunes pris en charge vivent une vie interdépendante « afin d'acquérir les connaissances, les compétences pratiques et le capital social qui les aideront à l'âge adulte » (p.34).

Sources : Propp, J., Ortega, D.M., et NewHeart, F. (2003). [Independence or interdependence: Rethinking the transition from "ward of the court" to adulthood](#). *Families in Society*, 84(2), 259-266.

Jim Casey Youth Opportunities Initiatives (2011). [The Adolescent Brain: New research and its implications for young people transitioning from foster care](#). Jim Casey Youth Opportunities Initiative: St. Louis, MO.

Les jeunes pris en charge méritent un cheminement juste, éthique et équitable vers une vie pleine et épanouie. Lorsqu'on a demandé à des jeunes actuellement ou précédemment pris en charge à quoi ils devraient avoir droit, ils ont répondu en exprimant un large éventail de considérations et d'aspirations. **En définitive, tous les jeunes pris en charge, quel que soit leur lieu de résidence, devraient avoir le droit :**

## Espoir

D'attendre avec impatience l'anniversaire où ils atteignent l'âge de la majorité

D'avoir de meilleures possibilités d'adoption – y compris les jeunes plus âgés grâce à des subventions à l'adoption accrues et à l'absence de restriction sur le soutien continu du système

## Identité

D'obtenir le statut d'identité Autochtone pertinent (c.-à-d. le statut d'Indien, l'appartenance à un groupe ancestral des Premières Nations, Inuit ou Métis)

De ne pas être stigmatisé par les fournisseurs de services et la société pour avoir été pris en charge

D'obtenir le statut de citoyen

D'être reconnu, apprécié et célébré pour leur complexité, y compris les jeunes handicapés, 2SLGBTQ+, personnes Autochtones, Noires et de couleur (PANDC), les jeunes immigrants et réfugiés et les personnes impliquées dans le système de justice pénale

De bénéficier de services et de mesures de soutien culturellement appropriés qui répondent à leurs besoins et à des normes d'égalité authentique

## Besoins fondamentaux

De recevoir des services de logement complets dans le cadre des programmes destinés aux jeunes sortant de la prise en charge

D'avoir de la stabilité et des liens dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'éducation, de la santé mentale et du bien-être

De recevoir un soutien financier adéquat

## Connexion

D'être connecté aux réseaux locaux de soutien par les pairs

D'avoir des liens significatifs avec leur communauté d'origine, y compris les communautés rurales et éloignées

D'avoir un solide système de soutien

De faire l'expérience d'interventions et de programmes de prévention fondés sur des preuves, avec leurs parents biologiques, réduisant la probabilité qu'ils soient séparés de leur famille et haussant la probabilité qu'ils restent en contact avec leur famille et leur communauté d'origine

## Continuité et responsabilité

D'avoir des contacts plus fréquents avec leurs travailleurs sociaux

De participer aux examens réguliers des processus de transition vers l'âge adulte

D'être protégé par un cadre législatif national garantissant leur droit d'accéder à des mesures de soutien et des services adéquats pour la transition vers l'âge adulte

D'être invité à donner leur consentement avant la collecte et le stockage des données

D'être représenté par des tables et des groupes consultatifs spécialisés au niveau ministériel

De se voir garantir une structure de communication des données sur la protection de l'enfance et la responsabilisation aux niveaux provincial, territorial et national

D'avoir un accès transparent à leurs dossiers et documents

D'avoir un Défenseur national des enfants et des jeunes qui représente leur droit à des normes de soins équitables et qui assure la responsabilisation des juridictions

De se voir garantir une collaboration cohérente et transparente dans les diverses juridictions et entre celles-ci, les systèmes et les communautés qui travaillent avec les jeunes actuellement ou précédemment pris en charge

De participer aux évaluations obligatoires des programmes et des mesures de soutien prolongé et post-prise en charge

D'avoir un continuum de soutien, indépendamment du statut de permanence, de l'âge ou du diagnostic de handicap, qui se poursuit après la prise en charge

De voir garantie la sécurité de leurs divulgations aux praticiens – les jeunes ne devraient pas voir leur vulnérabilité et leur honnêteté utilisées contre eux

De se voir garantir des normes de soins équitables

De se voir garantir la fidélité à des normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge

## Soins personnalisés

De recevoir des services et des mesures de soutien axés sur les jeunes qui répondent aux besoins des jeunes là où ils se trouvent, plutôt que d'avoir à répondre aux attentes du système de protection de l'enfance

D'être considéré comme un jeune ayant besoin de soutien en temps opportun, peu importe son âge, y compris les jeunes parents

D'avoir le droit de recevoir du soutien et des services dans la langue de son choix

D'avoir accès aux mesures de soutien et aux services dont ils ont besoin, y compris dans les communautés rurales

De recevoir du soutien et des services ancrés dans des approches axées sur la réduction des préjudices

De recevoir des interventions et des évaluations tenant compte des traumatismes dans les approches cliniques

De recevoir un soutien émotionnel et en santé mentale lors de l'examen de leurs dossiers et documents

## Être informé et équipé

De savoir naviguer dans les différents systèmes de santé et de services sociaux et de faire valoir efficacement leurs besoins et leurs aspirations

De connaître les mesures de soutien et les services disponibles dans leur communauté

De disposer de renseignements adéquats pour gérer leurs besoins de santé et leurs médicaments

D'avoir des parents d'accueil et du personnel dans les foyers de groupe qui soient spécialement formés pour œuvrer auprès des adolescents pris en charge et les aider à se préparer à la transition vers l'âge adulte de façon holistique et adaptée à leur développement

---

## HUIT PILIERS DE TRANSITION

Les huit piliers de transition suivants sont inspirés de rapports canadiens antérieurs définissant les domaines où les jeunes ont besoin de soutien pour opérer une transition réussie vers l'âge adulte<sup>10</sup>. Ces piliers constituent le fondement de normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge et constituent une première étape de notre vision d'un monde meilleur pour tous les jeunes pris en charge au Canada. Les piliers et les principales mesures de soutien connexes ont été élaborés par le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge à compter de l'automne 2020, et ils ont été vérifiés et précisés davantage par des jeunes actuellement ou précédemment pris en charge de partout au pays par l'entremise de leurs représentants au Conseil. Il importe de noter que, même si le pilier financier est fondamental pour les autres piliers, ceux-ci ne sont pas présentés par ordre de priorité, mais devraient plutôt être mis en œuvre de manière globale et holistique.

Nous reconnaissons qu'il existe déjà une multitude de mesures de soutien et de programmes dans les secteurs public, communautaire et privé qui visent à répondre aux besoins des jeunes actuellement pris en charge ou qui l'ont été dans le passé. Bien qu'une compilation des ressources existantes sorte du cadre du présent document, nous encourageons les diverses juridictions à entreprendre cette tâche en collaboration avec leurs réseaux locaux de jeunes pris en charge (ou les organisations communautaires vouées aux jeunes pris en charge là où de tels réseaux n'existent pas encore). Il importe également de souligner que les programmes et les mesures de soutien créés pour combler les lacunes sur le plan des ressources, respecter des normes équitables et répondre aux besoins des jeunes pris en charge doivent être centrés sur les jeunes à toutes les étapes, y compris l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation. Des jeunes actuellement ou précédemment pris en charge devraient être impliqués en tant que parties prenantes et experts clés de leur propre vie, et rémunérés pour leur temps et leur expertise précieuse.

---

10. [Voir la note 5.](#)

# LES HUIT PILLIERS DE LA TRANSITION À LA VIE ADULTE

- 1**  Volet financier
- 2**  Éducation et développement professionnel
- 3**  Logement
- 4**  Relations
- 5**  Culture et spiritualité
- 6**  Santé et bien-être
- 7**  Plaidoyer et droits
- 8**  Développement émergent à l'âge adulte

# 1



## Volet financier

**Chaque jeune devrait disposer des ressources financières nécessaires pour répondre à ses besoins. Les jeunes pris en charge méritent d'avoir un point de départ financier qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté et qui leur permet de poursuivre leurs intérêts de carrière et leurs rêves<sup>11</sup>. Ce pilier est fondamental, car les jeunes ne peuvent pas s'épanouir dans d'autres domaines de leur vie si leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits de manière sûre et cohérente. Toutes les mesures de soutien clés énumérées sous chaque pilier doivent s'accompagner d'un soutien financier.**

**« Les jeunes pris en charge ne devraient pas être considérés comme 'jetables' par les systèmes responsables de leur prise en charge [...] mais doivent plutôt être reconnus comme dignes d'un investissement social et financier<sup>12</sup> qui les aidera à devenir des adultes épanouis. »**

Membre du Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge et du conseil d'administration de Jeunes pris en charge Canada

**« J'avais besoin d'un meilleur soutien financier que ce qui m'était accordé. La vie est chère, et ne pas avoir les compétences pour gérer correctement un budget n'a pas aidé. Il y avait des jours où je ne pouvais pas manger car je n'avais plus d'argent et la banque alimentaire ne permettait d'y aller qu'une fois par mois. C'est devenu un cycle difficile pendant quelques années jusqu'à ce que je puisse trouver un bon emploi avec un salaire décent. »**

Jeune leader du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick

11. Les jeunes anciennement pris en charge ont tendance à avoir un taux de chômage plus élevé que leurs pairs qui n'ont pas connu la prise en charge et ils dépendent davantage de l'aide sociale en raison de leur pauvreté. Dans une étude menée en C. B., des chercheurs ont constaté qu'un pourcentage élevé d'anciens jeunes pris en charge (40 %, âgés de 19 à 24 ans) recevaient de l'aide sociale, comparativement à 2,5% de jeunes dans la population générale de la province. Tous les jeunes ayant participé à leur étude vivaient sous le seuil de pauvreté.

Source : Rutman, D., Hubberstey, C., et Feduniw, A., et Brown, E. (2007). [When Youth Age out of care where to from there. Final report based on a three-year longitudinal study](#). Victoria, Université de Victoria.

12. Conference Board du Canada (2014). [Success for All: Investing in the future of Canadian children in care](#).



**Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes actuellement pris en charge ou qui en sortent devraient privilégier les principales mesures de soutien financier suivantes :**

- Mesures de soutien financier équitables dans tous les domaines/piliers de besoins, y compris les dimensions culturelles et spirituelles
- Allocation financière réaliste et équitable, en temps opportun, pour répondre aux besoins de manière continue
- Technologie gratuite et à jour (ordinateur, tablette, téléphone portable, internet, etc.)
- Revenu de base garanti (et permettant de vivre) à la sortie du système, en fonction des réalités locales et de l'inflation
- Couverture médicale / assurance pour les animaux de compagnie
- Compte bancaire avec épargne mis en place dès la prise en charge du jeune, avec des cotisations régulières à l'épargne
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et régime enregistré d'épargne-retraite (REER) mis en place dès la prise en charge d'un jeune
- Connaissances en finances et investissement acquises dans des ateliers accessibles et adaptés aux jeunes et dispensés par des professionnels qui comprennent les réalités des jeunes pris en charge (p. ex., comment produire une déclaration de revenus (clinique fiscales); comment bâtir une cote de crédit; comment accéder aux allocations d'invalidité, à l'Assurance Emploi (AE), aux mesures d'aide pour la COVID-19; formation et mentorat en matière d'investissement; accès à un conseiller financier)
- Plans financiers personnalisés
- Formation continue et mentorat en gestion financière (p. ex., suivi des finances, élaboration d'un budget, impôts annuels)
- Compétences entrepreneuriales acquises via des ateliers et des professionnels accessibles et adaptés aux jeunes
- Mesures de soutien garanties pour les jeunes parents; plus d'information sur les mesures de soutien auxquelles ils ont accès
- Assurance-vie
- Cours et leçons de conduite
- Toutes les pièces d'identité nécessaires (carte d'identité provinciale, carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport)
- Fonds alloués aux anciens jeunes pris en charge pour y accéder en temps de crise (p. ex., aide financière pour payer le loyer, les factures, les nécessités)
- Aide à l'endettement
- Amnistie de remboursement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)
- Fonds supplémentaires pour les anniversaires et les jours fériés
- Financement permanent garanti pour les réseaux provinciaux, territoriaux et nationaux de jeunes pris en charge

# 2



## Éducation et développement professionnel

**Chaque jeune devrait vivre dans un environnement où il peut apprendre et s'épanouir de manière significative pour lui-même, à son propre rythme<sup>13</sup>.**

Ce pilier doit s'accompagner de mesures de soutien en matière de finances, de santé et de bien-être, pour permettre aux jeunes pris en charge de réussir leurs études et leur formation.

**« [Nous avons besoin] d'un soutien éducatif conscient et dévoué au niveau secondaire pour aider les jeunes à se préparer à l'éducation postsecondaire et à l'emploi. »**

Ancien jeune pris en charge, Project Outsiders (Ontario)

**« Avoir accès à l'école après [l'âge de] 27 ans [est important]; nous ne grandissons pas tous au même rythme et nous mettons plus de temps à guérir. »**

Ancien jeune pris en charge, Fostering Change BC

---

13. Il existe une différence marquée entre les taux de diplomation des jeunes placés et ceux de la population en général. Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (2018) a indiqué que 46 % des jeunes pris en charge avaient terminé leurs études secondaires, comparativement à 85 % des jeunes non pris en charge. Le rapport faisait également ressortir les complexités intersectionnelles; ainsi, les jeunes Autochtones pris en charge ayant des besoins particuliers montraient des résultats scolaires inférieurs (32 % avaient terminé leurs études secondaires) à ceux des jeunes non Autochtones pris en charge ayant des besoins particuliers (36 % ayant terminé leurs études secondaires). Les écarts dans les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires étaient encore plus prononcés pour la comparaison avec les élèves ayant des besoins spéciaux qui n'étaient pas pris en charge (68 %). En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, l'AOSAE (2012) a constaté qu'en Ontario, la capacité des anciens jeunes pris en charge à participer était affectée par leur faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires; les inscriptions à des programmes d'études postsecondaires ne représentaient que la moitié du taux observés chez leurs pairs non pris en charge.

Sources : Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (2018). How are we doing? Children and youth in government care and youth on Youth Agreements. Victoria, ministère de l'Éducation.

Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (AOSAE, 2021). [Child welfare report 2012](#). Toronto : AOSAE.



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge ou qui sortent de la prise en charge devraient favoriser les éléments de soutien clés suivants en matière d'éducation et de développement professionnel :

- Obtention du diplôme d'études secondaires, y compris des mesures de soutien pour les jeunes qui ont besoin de plus de temps pour terminer leurs études secondaires et un soutien holistique à ceux qui ont décroché pour qu'ils puissent retourner aux études
- Mentorat et soutien en éducation à l'école secondaire pour aider les jeunes à évoluer vers des études postsecondaires et/ou un emploi
- Possibilité de rester dans la même école malgré le déplacement vers un autre foyer d'accueil, pour éviter les écarts dans l'enseignement et renforcer l'appartenance à l'école / à la communauté
- Soutien du processus de candidature au niveau postsecondaire, y compris les frais d'inscription
- Soutien post-secondaire complet à tout moment, à n'importe quel niveau (collège, métier, premier cycle, maîtrise, doctorat), quel que soit le statut de tutelle, y compris les programmes à l'extérieur de la province et des mesures de soutien financier pour les frais de scolarité, les livres et le logement
- Sensibilisation à toutes les bourses disponibles pour les jeunes ayant une expérience de la prise en charge, avec des mesures de soutien pour le processus de demande
- Soutien des pairs pour naviguer à tous les niveaux, quel que soit le statut de prise en charge (p. ex., aide aux études, demandes de bourses et de subventions, demandes de logement, conseils sur la façon de choisir des cours, visites de campus, etc.)
- Baccalauréat, certification professionnelle ou perfectionnement professionnel avant la transition pour assurer un cheminement de carrière sûr
- Réévaluation des besoins spéciaux avant la transition
- Mesures de soutien spécialisées continues (p. ex. aménagements pour les personnes handicapées, tutorat, orientation professionnelle, etc.)
- Possibilités d'apprentissage culturel (p. ex., apprentissages sur la terre pour les jeunes Autochtones, cours)
- Possibilités alternatives d'apprentissage pratique
- Technologie gratuite et à jour pour la scolarisation, y compris les logiciels
- Accès gratuit et continu aux cours et aux formations de développement professionnel
- Aide à l'obtention d'une certification (p. ex., en premiers soins, en sécurité alimentaire, Barman, Barista ou programmes similaires, en garde d'enfants)
- Formation et soutien à l'emploi (p. ex., rédaction du curriculum vitae et d'une lettre de motivation, outils et techniques de recherche d'emploi, compétences en entrevues, comment aborder la négociation salariale, connaissance des droits)
- Autonomiser et soutenir les jeunes qui souhaitent poursuivre des programmes ou un emploi non traditionnels (p. ex., arts, musique, théâtre, design de mode, photographie, etc.)
- Possibilités pour les jeunes d'utiliser leur expérience vécue en vue de gagner un revenu (p. ex., parler en public, faire de la consultation, etc.)
- Possibilités de bénévolat dans la communauté

# 3



## Logement

**Chaque jeune devrait avoir un endroit où il peut se sentir chez lui<sup>14</sup>, sans règles ou conditions strictes à respecter.** Les mesures de soutien au logement ne devraient pas être liées à une institutionnalisation plus poussée des jeunes pris en charge, qui ont le droit de mener une vie normale pendant leur transition vers l'âge adulte.

**« [Nos jeunes] reconnaissent particulièrement l'importance du choix et de la voix dans les options de logement, et beaucoup ont l'impression qu'ils ont souvent été contraints de s'installer dans des quartiers moins que désirables. »**

VOICES (Manitoba)

**« Il faut plus de logements pour les jeunes qui sortent de la prise en charge, en particulier des logements où les animaux sont acceptés, parce qu'ils font aussi partie de la famille. »**

Jeune pris en charge, Batshaw Youth Empowerment Group (Québec)

---

14. De nombreux jeunes quittent la prise en charge sans être préparés aux réalités socio-économiques et aux responsabilités de l'âge adulte, et sans savoir où ils vivront. Dans une récente étude pancanadienne analysant les données du National Youth Homelessness Survey, on a constaté que les jeunes pris en charge étaient près de 200 fois plus susceptibles de connaître l'itinérance que leurs pairs non pris en charge; Les jeunes LBGTQ2+ pris en charge auraient un taux d'itinérance encore plus élevé (63 %) que leurs pairs pris en charge (56 %) (Gaetz et al., 2016). L'insécurité du logement a également un impact sur d'autres domaines clés de la vie des jeunes sortant de la prise en charge, notamment une diminution des liens avec la communauté et l'école, une plus faible probabilité d'avoir un adulte dans leur vie qui se soucie d'eux et une diminution des liens avec des pairs (Smith et al., 2015).

Sources : Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S., et Schwan, K. (2016). [Without a Home: The National Youth Homelessness Survey](#). Toronto, Canadian Observatory on Homelessness Press.

Smith, A., Peled, M., Poon, C., Stewart, D., Saewyc, E. et the McCreary Centre Society. (2015). [We all have a role: Building social capital among youth in care](#). Vancouver, C.-B., McCreary Centre Society.



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes actuellement pris en charge ou qui en sont sorti devraient privilégier les principales mesures de soutien au logement suivantes :

- Programme Logement d'abord pour les jeunes (Housing First for Youth) (aligné sur les meilleures pratiques du HF4Y<sup>15</sup>)
- Logements accessibles, sécuritaires, légaux et abordables reflétant les réalités locales
- Options de logement subventionné non discriminatoires, y compris des options d'occupation non individuelle (chambre de bonne)
- Option de vivre avec et/ou de visiter des parents qui vivent dans un logement subventionné
- Option de continuer à vivre avec et/ou de visiter les parents d'accueil
- Logement acceptant des animaux
- Choix et voix dans les options de logement, y compris dans quel quartier vivre
- Mesures de soutien lors des visites d'appartements (c.-à-d. quelqu'un qui accompagne le jeune pour voir les options de logement, fournir le transport pour les visites)
- Espace de rangement
- Formation aux compétences liées au logement (p. ex., nettoyage, lessive, sécuriser pour les enfants)
- Nouveaux meubles et ustensiles de cuisine (p. ex., couverts, assiettes, verres, casseroles, poêles)
- Nouveaux appareils au cas où ils ne sont pas fournis par le propriétaire
- Formation sur les droits des locataires, notamment les procédures d'appel
- Prévention des expulsions (p. ex., programme de prévention des expulsions et des sans-abri avec des services complets, ciblant les jeunes pris en charge)
- Accès à un défenseur du logement et à un représentant juridique qui comprend les réalités des jeunes pris en charge et peut plaider en leur nom
- Couverture de tous les frais d'installation dans le logement (dépôts, fournisseurs d'électricité, internet, téléphone, etc.)
- Aide à l'apprentissage de la configuration et du paiement des factures mensuelles, quel fournisseur et quel forfait choisir
- Organisme agissant comme cosignataire du bail ou fourniture d'une référence pour le logement si nécessaire
- Ensemble de bagages
- Coûts du déménagement et frais couverts (p. ex., fournitures d'emballage, location de véhicules de déménagement, déménageurs, etc.)
- Financement continu des produits de première nécessité (p. ex., papier hygiénique, articles d'hygiène, détergent à lessive, serviettes)
- Trousse d'urgence fournie (p. ex., bougies, lampe de poche, eau, vêtements, aliments en conserve, bandages, couverture d'urgence, extincteur)
- Formation sur les compétences de vie saine et la création d'un espace sécuritaire à la maison (p. ex., établissement de limites pour les invités, façon de communiquer avec le locateur)

15. Housing First for Youth (HF4Y) est un programme développé par Vers un chez-soi Canada et comprend un guide de modèle de programme, un manuel opérationnel, ainsi que des outils et modèles.

# 4



## Relations

Chaque jeune devrait avoir dans sa vie des personnes sur lesquelles il peut compter de manière inconditionnelle et interdépendante <sup>16</sup>. Les jeunes pris en charge ont besoin d'un sentiment d'appartenance, de sentir qu'ils ont de la valeur et qu'ils sont des membres précieux de leur communauté.

**« Il est aliénant de ne connaître personne qui a vécu ce que nous avons vécu. Les adultes et les professionnels donnent des conseils qui ne s'appliquent tout simplement pas à nos vies. Nous avons besoin de personnes qui ont été à notre place pour savoir comment nous pouvons progresser. »**

Ancien jeune pris en charge, C.A.R.E. Jeunesse (Québec)

**« Pour moi, c'est pleurer la perte de quelqu'un que je pensais voir continuer à être là comme soutien. [...] Ma mère adoptive a promis de rester en contact après que j'aie atteint l'âge de la sortie et elle ne l'a pas fait. J'ai 24 ans maintenant et je ne m'en suis toujours pas remis. »**

Ancien jeune pris en charge, Project Outsiders (Ontario)

---

16. Pour les jeunes ayant atteint l'âge de la sortie de la prise en charge, il est de la plus haute importance de se concentrer sur l'investissement dans des relations qui comptent pour eux et leur maintien (Doucet et al. 2018). Les décideurs doivent cibler les besoins et les désirs de connexion des jeunes et les faire participer à chaque étape de la planification de cas et de la prise de décision. Les jeunes pris en charge ou sortis de la prise en charge expriment également un besoin de stabilité émotionnelle et relationnelle au-delà la reconnaissance / du statut juridique d'une relation (Sanchez, 2004). Les jeunes pris en charge ont également exprimé des préoccupations et des défis en lien avec la « permanence conditionnelle » de leurs relations pendant leur séjour dans le système de protection de l'enfance, en ce sens que leurs liens avec la plupart des adultes présents dans leur vie sont de nature conditionnelle en raison des obstacles et des limites professionnels (ibid.).

Sources : Doucet, M., Al-aibi, T., Dzhenganin, M., Emmanuel, K., Jules, R., Merrill-Parkin, R., Pratt, H., Read, J., et Vanderwal, S. (2018). [Relationships Matter for Youth 'Aging Out' of Care Research Report](#). Victoria, C.-B., BC Representative for Children and Youth.

Sanchez, R. M. (2004). [Youth perspectives on permanency](#). San Francisco, CA, California Permanency for Youth Project.



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge ou qui sortent de la prise en charge devraient privilégier les principales mesures de soutien des relations suivantes :

- Soutien au développement de liens et de réseaux de soutien à vie, exempts de dates d'expiration et de « fin de mandat »
- Relations humaines, dignes, authentiques et centrées sur les jeunes avec les travailleurs et les soignants
- Processus de planification de la permanence axé sur les jeunes
- Réseaux de soutien relationnel pour les jalons et les réalisations de la vie (p. ex., avoir un bébé, mariage, obtention d'un diplôme, promotion, prix, etc.)
- Aide à la mise en place de mentors naturels et de réseaux de soutien définis par les jeunes
- Rétablissement de liens avec la famille biologique lorsque cela est approprié et souhaité par le jeune
- Services de médiation et de counseling familial (tant pour la famille d'accueil que pour la famille d'origine)
- Maintien de liens avec les frères et sœurs, en les gardant ensemble autant que possible
- Mentors (y compris 2SLGBTQ+, PANDC, Aînés, personnes avec une expérience vécue)
- Soutien communautaire et par les pairs pour les jeunes parents
- Pairs mentors issus de la prise en charge ayant une expérience vécue similaire
- Parrains professionnels au sein de la communauté qui ont une expérience vécue (c.-à-d. des stages rémunérés)
- Fournisseurs de services avec expérience vécue
- Animal de compagnie pour ceux qui souhaitent en avoir un
- Appuyer le développement des amitiés
- Appuyer les liens au sein de la communauté où réside le jeune
- Nourrir et appuyer des relations continues avec la Nation, la Bande ou la communauté d'origine des jeunes Autochtones
- Formation et soutien par les pairs tenant compte des traumatismes pour établir et entretenir des relations saines (p. ex., avec des amis, des partenaires amoureux, des parents)
- Ateliers sur la façon de naviguer les sites de rencontres en ligne (p. ex., repérer les dangers, quelles applications sont les meilleures, comment pratiquer la sécurité en ligne)
- Ateliers sur la façon de gérer les relations professionnelles (p. ex., collègues, patron, fournisseurs de services)
- Groupes de soutien par les pairs pour les jeunes dont des membres de la famille sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie (p. ex., comment établir de saines limites)
- Réunions durant les Fêtes pour ceux qui n'ont pas de liens avec la famille (p. ex., dîners des Fêtes via des réseaux de jeunes pris en charge, des groupes de pairs, des groupes communautaires)
- Couverture Internet garantie pour établir et maintenir des liens virtuels et en ligne
- Option de demeurer en placement jusqu'à ce que le jeune soit prêt à vivre seul



## Culture et spiritualité

**Chaque jeune devrait être en lien avec sa culture et sa spiritualité, d'une manière significative pour lui-même, en toute sécurité et à son propre rythme**<sup>17</sup>. Il est important de reconnaître que tous les jeunes n'ont pas le privilège de savoir d'où ils viennent en raison des pratiques d'assimilation coloniale et des politiques génocidaires, et il est important d'offrir aux jeunes de toute identité la possibilité d'être en lien avec leur environnement naturel, leur communauté et eux-mêmes.

**« Ces mesures de soutien doivent être guidées par ce que le jeune veut, [en] gardant la porte ouverte et un soutien accessible lorsque le jeune est prêt. »**

Vancouver Aboriginal Child & Family Society (VACFSS) Youth Advisory Committee (YAC)

---

17. « Il existe une expression Autochtone bien connue, « toutes mes relations », qui met l'accent sur l'interdépendance des êtres humains avec l'univers (Kaminsky, 2016). Cette philosophie Autochtone peut également être appliquée aux besoins relationnels de tous les jeunes qui effectuent une 'sortie sèche' de la prise en charge. Les politiques, les décisions et les pratiques en matière de protection de l'enfance doivent investir dans l'ensemble des relations des jeunes pris en charge – y compris avec les univers spirituel, culturel, terrestre et animal – et assurer leur continuité pendant la transition vers l'âge adulte. [...] Ce faisant, les jeunes qui quittent la prise en charge ont une meilleure chance d'accumuler du capital social et de bâtir un réseau de soutien sur lequel ils pourront compter pendant leur transition vers l'âge adulte (Doucet, 2020, p.149).

Sources : Kaminsky, J. (2016). [First Nations Pedagogy - Theory: Interconnectedness](#).

Doucet, M. (2020). [All My Relations: Examining nonhuman relationships as sources of social capital for Indigenous and non-Indigenous youth 'aging out' of care in Canada](#). International Journal of Child and Adolescent Resilience (IJCAR), 7(1), 139-153.



**Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge ou qui sortent de la prise en charge devraient privilégier les mesures de soutien clés à la culture à la spiritualité suivantes :**

- Les jeunes PANDC sont en lien avec leur nation / communauté d'origine
- Réintégration en toute sécurité dans la communauté / culture d'origine
- Accès aux génogrammes, à la généalogie et à l'histoire de la famille
- Travailleur culturellement responsable et sécuritaire au choix du jeune
- Lien avec les programmes et les cérémonies culturels
- Liste / carte des programmes, ressources et événements culturels dans la communauté
- Accompagnement pour aller en toute sécurité à des événements culturels et en revenir
- Possibilités de guérison basé sur la terre / méthodes traditionnelles pour les jeunes Autochtones
- Connexion locale à la terre indépendamment de l'ethnicité
- Lien avec la langue d'origine, y compris l'accès financé à des cours, programmes et ateliers
- Financement du rétablissement des liens et des visites régulières dans la communauté d'origine (à l'échelle nationale et internationale), y compris les déplacements et l'hébergement
- Liens avec des Aînés Autochtones et des Gardiens du savoir sains de la Nation / communauté d'origine des jeunes Autochtones
- Mentors PANDC qui peuvent guider les jeunes PANDC en ce qui a trait aux pratiques, aux cérémonies et aux protocoles pratiques culturels
- Mesures de soutien au niveau des identités religieuses et spirituelles et pour donner aux jeunes les moyens de décider par eux-mêmes s'ils veulent / comment s'engager (c.-à-d. ne pas forcer les jeunes à aller à l'église avec la famille d'accueil)
- Des travailleurs sociaux et des soignants offrant un espace sûr pour un dialogue ouvert avec les jeunes sur les choix religieux et spirituels et soutenant inconditionnellement leurs décisions
- Protection de la liberté spirituelle et du droit de pratiquer
- Liens avec des groupes culturels de jeunes



## Santé et bien-être

**Chaque jeune devrait bénéficier de services et prestations continus en temps opportun favorisant sa santé et son bien-être tout au long de sa vie<sup>18</sup>. Ces mesures de soutien doivent être offertes dans le cadre d'une approche tenant compte des traumatismes et de réduction des préjudices sans jugement<sup>19</sup>, sans délai d'attente indus.**

**« Les jeunes ont affirmé qu'ils se sentaient négligés [pendant] une grande partie de [leur] prise en charge. [...] La politique doit veiller à ce que les jeunes aient un mode de vie engageant, [...] qu'ils soient engagés dans diverses activités et sont assignés des thérapeutes de l'action, des travailleurs de soutien et [...] des intervenants spécialisés pour aider les jeunes à lutter contre [la] stigmatisation associée au fait d'être un enfant pris en charge. »**

VOICES (Manitoba)

18. Les jeunes pris en charge et sortis de la prise en charge font face de manière disproportionnée à des problèmes de santé mentale persistants qui découlent d'événements traumatisants vécus pendant leur enfance et la période de prise en charge. Ils sont jusqu'à cinq fois plus susceptibles d'être victimes d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT) au cours de leur vie que la population en général, avec des taux comparables à ceux des vétérans de la guerre du Vietnam (Pecora et al., 2009). En Ontario, la grande majorité des jeunes pris en charge (82 %) ont reçu un diagnostic de besoins spéciaux, et près de la moitié (46 %) dépendent de médicaments psychotropes pour les aider à gérer leur vie quotidienne (AOSAE, 2011). Cela est particulièrement important, parce que les anciens jeunes placés sont privés de la plupart des aides financières et de la couverture médicale qu'ils reçoivent dès leur sortie de la prise en charge, et doivent payer eux-mêmes leurs médicaments d'ordonnance en plus des autres produits de première nécessité.

Sources : Pecora, P.J., White, R.C., Jackson, L.J., et Wiggins, T. (2009). [Mental health of current and former recipients of foster care: a review of recent studies in the USA](#). Child and Family Social Work, 14, 132-146.

Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (AOSAE 2011). [Children's well-being: The Ontarian perspective. Child welfare report 2011](#). Toronto, AOSAE.

19. Les jeunes sortis de la prise en charge ont indiqué avoir ressenti un manque de chaleur et de compréhension des travailleurs et des soignants, et ils se sentent souvent déshumanisés en conséquence (Doucet, 2020). Les soignants et les travailleurs doivent avoir les outils et les compétences pour reconnaître les signes et les répercussions des traumatismes dans leurs interactions avec les jeunes pris en charge ou sortis de la prise en charge. Les jeunes sortis de la prise en charge ont indiqué que les soignants et les travailleurs sont souvent trop concentrés sur la façon dont ils se comportent au moment présent, en se demandant si leur comportement les rendait « dignes » de soutien et de services, au lieu de tenir compte de leurs antécédents de traumatisme dans leurs interventions (ibid.). Le programme Attachement, régulation et compétence (ARC) est actuellement mis en œuvre dans des régions du Québec et du N.-B. (Collin-Vézina et al., 2010; 2011). L'ARC utilise une approche basée sur les forces et reconnaît que les traumatismes sont souvent la cause principale des problèmes comportementaux et émotionnels des jeunes pris en charge. Le cadre encourage la guérison traumatiques et l'épanouissement en abordant les principaux problèmes sous-jacents, tout en favorisant l'attachement et les compétences de régulation émotionnelle, en s'appuyant sur les compétences du jeune.

Sources : Doucet, M. (2020). [Relationships Matter: Examining the pathways to long-term supportive relationships for youth 'aging out' of care](#). Doctorat en travail social, Université McGill, École de service social.

Collin-Vézina, D., Coleman, K., et Milne, L. (2010). [Attachment, self-regulation, competency \(ARC\) trauma study](#). IN-the-KNOW, 2, 1-3.

Collin-Vézina, D., Coleman, K., Milne, L., Sell, J., et Daigneault, I. (2011). [Trauma experiences, maltreatment-related impairments, and resilience among child welfare youth in residential care](#). International Journal of Mental Health and Addiction, 9(5), 577-589.



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge et qui en sortent devraient favoriser les principaux mesures de soutien suivants en matière de santé et de bien-être :

- Médecin de famille, dentiste et optométriste
- Professionnels de la santé spécialisés au besoin (p. ex., orthodontiste, physiothérapeute, endocrinologue)
- Mesures de soutien et services en santé sexuelle
- Examens de santé annuels
- Mesures de soutien en santé mentale tenant compte des traumatismes, y compris la réduction des contraintes physiques et des environnements restrictifs en tant qu'interventions
- Accès viager (c.-à-d. sans aucune limite sur le nombre de séances) à des mesures de soutien pour guérir d'un traumatisme (p. ex., thérapeute, psychiatre, etc.), y compris des mesures d'aide à la guérison spécialisées, alternatives et complémentaires (p. ex. thérapie axée sur l'action, écothérapie<sup>20</sup>, zoothérapie<sup>21</sup>, art-thérapie, approches corps-esprit pour les traitements en santé mentale<sup>22</sup>, modes de guérison culturellement pertinents, etc.)
- Counseling pour les jeunes couples
- Soutien continu pour les jeunes en situation de violence conjugale
- Mesures de soutien et services pour les jeunes parents (p. ex., créer des liens affectifs avec le bébé, parentalité, réduction l'implication intergénérationnelle avec le système de la protection de l'enfance)
- Accès viager à une couverture d'assurance-maladie au besoin, y compris la couverture des médicaments, des soins optiques, des soins dentaires et l'assistance-ambulance
- Mesures de soutien aux personnes handicapées tout au long de leur vie
- Formation en nutrition, y compris la façon optimale de faire l'épicerie (p. ex., établir un budget, trouver des aubaines, planifier les repas, options santé)
- Accès à une plateforme en ligne universelle (et/ou une application pour mobile) adaptée aux jeunes pris en charge (médicale et non médicale) axée sur la prévention et l'intervention précoce
- Accès à des mesures de soutien et des services récréatifs dans la communauté (arts, sports, culture, groupes de jeunes, etc.), ainsi qu'à des conseils pour que les jeunes explorent et découvrent leurs propres intérêts
- Certification des animaux de compagnie pour le soutien émotionnel, y compris l'accompagnement des travailleurs en vue de l'obtention de cette certification

20. [Do You Need a Nature Prescription?](#) WebMD, 13 avril 2021.

21. [The Therapeutic Value of Horses.](#) Psychology Today, 23 août 2017.

22. Burnett-Zeigler, I. et al. (2016). [Mind-Body Approaches to Treating Mental Health Symptoms Among Disadvantaged Populations: A comprehensive review.](#) Journal of Alternative and Complementary Medicine, 22(2), 115-124.

- Abonnement au gymnase local
- Mesures de soutien et services axés sur la réduction des préjudices et de réadaptation en lien avec la consommation de substances
- Services et mesures de soutien culturellement sûrs et responsables en matière de santé et de bien-être
- Connexion à des groupes de soutien par les pairs (p. ex., santé mentale, rétablissement)
- Formation et ateliers sur les soins personnels et le bien-être (p. ex., outils de prise conscience et d'autorégulation, gestion du stress)
- Formation et ateliers sur la santé mentale et la toxicomanie adaptés au développement, axés sur les forces et tenant compte des traumatismes afin que les jeunes puissent mieux se comprendre eux-mêmes et comprendre leur famille et leur histoire
- Accès à des programmes et des mesures de soutien pour les troubles alimentaires
- Mesures de soutien pour se rendre à des rendez-vous et en revenir
- Conversations transparentes et tenant compte des traumatismes entre le travailleur social et le jeune sur les raisons pour lesquelles il a été placé – ces conversations doivent avoir lieu immédiatement après le placement
- Éducation sexuelle positive et dialogue inclusif (p. ex., sur les droits, le consentement, le dépistage, la contraception, la sexualité et l'identité 2SLGBTQ+, etc.)
- Soins affirmant le genre
- Contraceptifs gratuits
- Accès à un défenseur auquel les jeunes peuvent s'adresser pour obtenir des conseils sur la façon de naviguer dans le système de santé, de trouver le bon professionnel de la santé à consulter, et comment obtenir un deuxième avis médical
- Accès aux mesures de protection liées au Principe de Jordan après l'âge de 18 ans



## Plaidoyer et droits

**Chaque jeune devrait voir ses droits respectés et devrait faire l'expérience d'environnements où sa voix est entendue<sup>23</sup> et où son silence est traité de manière holistique.**

**« Rien sur nous sans nous! »**

Ancien jeune pris en charge, Fostering Change BC

---

23. La politique sociale peut souvent être déconnectée des réalités vécues par les personnes qu'elle touche, résultant en un changement systémique minimal (Abrams et al., 2016). Les jeunes actuellement ou précédemment pris en charge doivent être habilités à définir leurs propres objectifs et jalons de réussite en fonction de leur expérience de vie et le contexte unique à partir duquel ils opèrent une transition. Les travailleurs sociaux et les adultes aidants doivent responsabiliser les jeunes pris en charge en les considérant comme des experts et des contributeurs viables à la politique sociale et au changement concernant la transition vers l'âge adulte, au lieu de les traiter comme des 'outsiders' en marge d'un système de protection de l'enfance et d'une société dirigés par des adultes (Doucet, 2020). Cela peut être appuyé en les incluant comme décideurs dans le processus de planification de la transition, en investissant dans des occasions de représentation et de mentorat, en les impliquant dans le processus d'élaboration des politiques et en les engageant à titre de co-chercheurs à travers des approches de recherche émancipatrices et de justice sociale (Blanchet et al. ., 2013, Dupuis et Mann-Feder, 2013).

Sources : Abrams, L.S., Curry, S.R., Lalayants, M. et Montero, L. (2016). [The Influence of Policy Context on Transition Age Foster Youths' Views of Self- Sufficiency](#). Journal of Social Service Research, 43(1), 37-51.

Doucet, M. (2020). [Relationships Matter: Examining the pathways to long-term supportive relationships for youth 'aging out' of care](#). Doctorat en travail social, Université McGill, École de service social.

Blanchet-Cohen, N., Linds, W., Mann-Feder, V., et Yuen, F. (2013). [Introduction to the special issue on transforming practices: Emancipatory approaches to youth engagement](#). International Journal of Child, Youth et Family Studies, 3, 320-327.

Dupuis, J., et Mann-Feder, V. (2013). [Moving towards emancipatory practice: Conditions for meaningful youth empowerment in child welfare](#). International Journal of Child, Youth and Family Studies, 3, 371-380.



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge ou sortis de la prise en charge devraient privilégier les principales mesures de soutien suivantes en matière de la promotion, du plaidoyer et la défense des droits :

- Formation et compétences continues en matière d'autoreprésentation tenant compte des traumatismes et adaptées au développement<sup>24</sup>
- Ateliers sur la façon de lutter contre la stigmatisation associée au fait d'avoir été pris en charge
- Définition cohérente de qui est considéré comme un « jeune » dans tous les secteurs et pour tous les fournisseurs de services<sup>25</sup>
- Trousse de bienvenue pour les jeunes lorsqu'ils sont pris en charge, fournissant de l'information sur les droits, les ressources disponibles et les mesures de soutien auxquels ils ont accès
- Formation centrée sur les jeunes et adaptée aux jeunes sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CNUDE) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), comment elle s'applique aux jeunes pris en charge et quels processus de responsabilisation sont en place
- Pleine connaissance des droits après l'âge de la majorité (c'est-à-dire à la fois en tant que jeune dans la société et en tant que jeune pris en charge)
- Formation axée sur les médias sociaux adaptée aux jeunes
- Engagement et autonomisation centrés sur les jeunes dans toutes les formes d'intervention et de prise de décision axées sur la gestion de cas
- Protections juridiques pour répondre aux préoccupations et aux violations des droits – les jeunes sont en mesure d'exprimer librement leurs besoins et leurs désirs sans crainte de représailles, et ils sont crus
- Les jeunes sont impliqués dans toutes les interventions et tous les plans de transition en tant que parties prenantes égales
- Les jeunes ont la capacité de réunir les principaux intervenants de leur cercle de soins pour travailler sur les décisions et les conflits (p. ex., travailleurs sociaux, parents, soignants, Aînés, autres liens familiaux et communautaires importants, etc.)
- Accès aux fichiers et documents non expurgés, sans limite de temps

24. Cela inclut la reconnaissance des signes d'auto-rejet et d'auto-dévalorisation, tels que l'évitement et l'apathie, comme obstacles à l'autoreprésentation. Une intervention alternative d'orientation en matière de droits devrait être disponible, en utilisant des rôles récréatifs, axés sur les intérêts et de mentorat pour guider les jeunes qui ont des profils d'auto-rejet d'auto-dévalorisation.

Source : Corrigan, P.W. et Rao, D. (2012). On the Self-Stigma of Mental Illness: Stages, Disclosure, and Strategies for Change. *Canadian Journal of Psychiatry*, 57(8), 464-469.

25. Par exemple, le premier rapport sur l'état de la jeunesse du Canada (2021) définit la jeunesse comme étant les personnes âgées de 15 à 29 ans.

- Mesures de soutien et ressources pour les jeunes qui souhaitent obtenir leurs dossiers, y compris des mesures de soutien en santé mentale, car ce processus peut être très traumatisant
- Pleine conscience des droits (c.-à-d. à la fois en tant que jeune dans la société et en tant que jeune pris en charge), enseignée d'une manière centrée sur les jeunes et favorable aux jeunes
- Pleine connaissance des responsabilités des travailleurs et des soignants envers les jeunes pris en charge, et du processus de responsabilisation si ces responsabilités ne sont pas assumées
- Mesures de soutien pour les jeunes qui ont été impliqués dans le système de justice pénale, y compris des programmes de prévention et d'intervention précoce pour prévenir une récidive à l'âge adulte
- Lien avec les comités / conseils consultatifs pour la jeunesse
- Invitation à des événements mettant en vedette des conférenciers ayant une expérience vécue
- Accès à des retraites pour les jeunes pris en charge
- Personnel ou professionnel nommé pour s'assurer que les fonds gouvernementaux vont directement aux jeunes
- Les jeunes ont un défenseur des jeunes spécialisé et accessible, indépendant des organismes de protection de l'enfance, auquel ils peuvent s'adresser eux-mêmes lorsque leurs droits sont violés et qui est en mesure de plaider en leur nom
- Information fournie aux jeunes et à leurs familles sur la façon de joindre le Défenseur des enfants et de la jeunesse (ou le bureau de l'Ombudsman) dès qu'un jeune est impliqué dans le système de protection de l'enfance
- Connexion aux réseaux de jeunes pris en charge au choix du jeune
- Financement garanti et permanent pour les réseaux provinciaux, territoriaux et nationaux de jeunes pris en charge
- Révision des politiques de protection de la jeunesse pour inclure une obligation de revoir ces politiques régulièrement, avec une approche centrée et informée sur les jeunes

# 8



## Développement émergent à l'âge adulte

Chaque jeune devrait faire l'expérience d'environnements favorisant l'épanouissement et le développement personnels pendant la transition vers l'âge adulte.<sup>26</sup>

« [Les jeunes pris en charge méritent de ressentir] un sentiment de permanence [...] Un sentiment PERMANENT et non temporaire de permanence. [La transition vers l'âge adulte] devrait se faire au rythme de chaque jeune, lorsqu'il est pleinement prêt, pas partiellement prêt sur la base d'un faux indicateur d'âge ou de l'impression qu'ont leurs pairs / le ministère qu'il est prêt. [Il] devrait revenir aux jeunes de déterminer quand ils sont prêts à « quitter le nid » avec [la] pleine option de revenir s'ils ne sont pas prêts ou s'ils ont besoin de soins de répit. Après [l'âge de la majorité,] [le jeune devrait] avoir accès à un travailleur qui agit davantage [comme] tuteur et figure de soutien – le travailleur répond et suit les désirs et les demandes du jeune, et non l'inverse. »

Ancien jeune pris en charge, Fostering Change BC

« J'ai fait une 'sortie sèche' du système [à l'âge de majorité] alors... cela a probablement été le pire moment de ma vie. C'était comme être à nouveau traumatisé et rejeté dans l'abandon. »

New Brunswick Youth in Care Network Leader

---

26. L'âge adulte émergent (emerging adulthood) est l'étape de la vie entre l'adolescence et l'âge adulte, entre 18 et 29 ans (Arnett, 2015). Cette « nouvelle » étape est le reflet des changements sociodémographiques et économiques qui se sont produits au cours des 50 dernières années. Au cours de cette étape, les jeunes vivent une période prolongée de concentration sur soi et de découverte individuelle, ce qui retarde la réalisation d'événements clés de la vie adulte (p. ex., mariage, création d'une famille, fin des études postsecondaires, début de carrière). Cette période d'auto-concentration et d'exploration est tout à fait normale, saine et temporaire, et devrait être considérée comme une période où la société doit investir dans les jeunes afin qu'ils puissent devenir des adultes stables et productifs. Cette période est également marquée par des conditions de vie instables – près de la moitié des jeunes retournent vivre à la maison au moins une fois entre 18 et 25 ans (Arnett et Schwab, 2013). À l'heure actuelle, les jeunes pris en charge ne sont pas en mesure de vivre cette nouvelle étape vers l'âge adulte en raison des limites d'âge prévues par la loi pour l'interruption des mesures de soutien et des services de protection de l'enfance.

Sources: Arnett, J.J. (2015). [Emerging adulthood: The winding road from the late teens through the twenties \(2nd edition\)](#). New York, NY: Oxford University Press.

Arnett, J.J., & Schwab, J. (2014). [Beyond emerging adulthood: The Clark University Poll of Emerging Adults](#). Worcester, MA: Clark University.

Munsey, C. (2006). [Emerging adults: The in-between age](#). *Monitor on Psychology*, 37(7).



## Les milieux et les systèmes qui s'occupent des jeunes pris en charge ou qui sortent de la prise en charge devraient privilégier les principales mesures de soutien suivantes pour le développement émergent à l'âge adulte :

- Période de transition plus longue et flexible avec une marge d'essais et d'erreurs (pour pouvoir apprendre de ses erreurs) et l'élaboration de plans de secours
- Accès continu aux mesures de soutien en cas de besoin – pas de fermeture de dossiers
- Formation sur les aptitudes à la vie quotidienne dirigée par des pairs, y compris sur la santé financière (p. ex., comment gérer ses cartes de crédit, ses dettes, un budget, l'épargne, les factures, les baux, les déclarations de revenus)
- Transition à l'âge adulte basée sur la préparation
- Mesures de soutien adaptées à chaque jeune – une seule taille ne convient pas à tous
- Mesures de soutien post-prise en charge garanties et automatiques
- Livre ou manuel décrivant toutes les mesures de soutien et tous les services disponibles pour les jeunes pris en charge pendant leur transition vers l'âge adulte et comment y avoir accès (fédéral, provincial/territorial, régional et local)
- Travailleurs spécialisés pour les adolescents pris en charge et les adultes émergents, qui possèdent une formation en développement à l'adolescence et à l'âge adulte émergent et qui ont la passion de travailler auprès de cette population
- Compréhension par les travailleurs que la transition vers l'âge adulte n'est pas linéaire – il y aura des perturbations, des essais et des erreurs et des crises, et ils doivent appuyer les jeunes à travers ces épreuves
- Des travailleurs capables de réagir et de répondre en temps opportun aux demandes des jeunes et qui sont régulièrement en contact avec les jeunes (sur une base hebdomadaire)
- Temps en tête-à-tête adéquat entre les travailleurs et les jeunes, y compris des discussions opportunes et ouvertes sur la planification de la transition vers l'âge adulte
- Approche par équipe centrée sur les jeunes pour la planification à la transition vers l'âge adulte impliquant les jeunes et tous les intervenants clés
- Approches relationnelles non paternalistes des aidants et des professionnels, qui sont tenus responsables de leurs comportements
- Personne assignée avec qui les jeunes peuvent faire du magasinage
- Mesures de soutien sûres, sans jugement (approche axée sur la réduction des préjudices)
- Cérémonies et célébrations des jalons de la vie (p. ex., âge de la majorité, anniversaire, transition vers l'âge adulte, remise d'un diplôme)
- Évaluations régulières avec les jeunes pour comprendre leurs besoins, leurs capacités et déterminer quelles autres mesures de soutien sont requises
- Occasions de développement de l'identité au-delà de l'expérience du jeune pris en charge

## Résumé

Ces huit piliers constituent le fondement de normes équitables pour la transition vers l'âge adulte des jeunes pris en charge, avec des mesures de soutien clés pouvant être activées pour garantir que les juridictions, les organisations et les membres bienveillants de la communauté respectent les normes décrites. **Voici un résumé de ces normes :**

- **1 Volet financier :** Chaque jeune devrait disposer des ressources financières nécessaires pour répondre à ses besoins. Les jeunes pris en charge méritent d'avoir un point de départ financier qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté et qui leur permet de poursuivre leurs intérêts de carrière et leurs rêves.
- **2 Éducation et développement professionnel :** Chaque jeune devrait vivre dans un environnement où il peut apprendre et s'épanouir de manière significative pour lui-même, à son propre rythme.
- **3 Logement :** Chaque jeune devrait avoir un endroit où il peut se sentir chez lui, sans règles ou conditions strictes à respecter.
- **4 Relations :** Chaque jeune devrait avoir dans sa vie des personnes sur lesquelles il peut compter de manière inconditionnelle et interdépendante. Les jeunes pris en charge ont besoin d'un sentiment d'appartenance, de sentir qu'ils ont de la valeur et qu'ils sont des membres précieux de leur communauté.
- **5 Culture et spiritualité :** Chaque jeune devrait être en lien avec sa culture et sa spiritualité, d'une manière significative pour lui-même, en toute sécurité et à son propre rythme.
- **6 Santé et bien-être :** Chaque jeune devrait bénéficier de services et des prestations continus en temps opportun favorisant sa santé et son bien-être tout au long de sa vie. Ces mesures de soutien doivent être offertes dans le cadre d'une approche tenant compte des traumatismes et de réduction des préjudices sans jugement, sans délai d'attente indus.
- **7 Plaidoyer et droits :** Chaque jeune devrait voir ses droits respectés et devrait faire l'expérience d'environnements où sa voix est entendue, et où son silence est traité de manière holistique.
- **8 Développement émergent à l'âge adulte :** Chaque jeune devrait faire l'expérience d'environnements favorisant l'épanouissement et le développement personnels pendant la transition vers l'âge adulte.

---

## DES MOTS AUX ACTES : PROCHAINES ÉTAPES

Le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge cherche à améliorer la santé et le bien-être des jeunes dans le système de protection de l'enfance en veillant à ce qu'ils ne soient pas obligés de faire la transition vers l'âge adulte avant d'être prêts et avant d'avoir accédé en toute sécurité au logement, à des ressources économiques, aux services de santé et à des liens avec des personnes et des communautés qui les soutiennent. Plus précisément, nous recherchons un changement fondamental dans la façon dont les jeunes quittent le système de protection de l'enfance, avec une forte adhésion des gouvernements, des organisations et des travailleurs de la protection de l'enfance aux normes équitables présentées dans ce document, lesquelles ont été co-élaborées par des personnes qui ont une expérience vécue.

Au cours de la prochaine année, le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge mobilisera des intervenants clés du gouvernement, de la communauté et des jeunes en vue de l'élaboration du modèle de fidélité aux normes équitables (c.-à-d. les processus d'évaluation, de mise en œuvre, de formation et d'assistance technique), dont la sortie est prévue à l'automne 2022. Ce modèle de fidélité aux normes équitables fournira les critères d'évaluation avec lesquels les juridictions, les organisations et les membres bienveillants de communauté pourront évaluer où ils en sont vers l'atteinte des normes équitables décrites dans le présent document, et établir un plan d'action pour combler les lacunes dans les principaux services et mesures de soutien. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient collaborer avec les Défenseurs des enfants et de la jeunesse au niveau local (ou le bureau de l'Ombudsman là où une telle fonction n'existe pas) pour assurer la responsabilisation et la fidélité aux normes au moyen d'évaluations annuelles. Le gouvernement fédéral devrait aussi collaborer avec un organisme de surveillance, comme un Défenseur national de l'enfance et de la jeunesse, pour assurer la fidélité aux normes.

Lorsque le modèle de fidélité aux normes équitables sera complété, le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge élaborera un programme de formation en ligne sur les normes équitables pour les travailleurs de première ligne, les superviseurs et les décideurs politiques. Ce programme de formation fera l'objet d'un essai pilote, sera évalué, puis diffusé officiellement à l'automne 2023.

Ce que nous proposons est audacieux et attendu depuis longtemps. Nous nous engageons à aider les systèmes, les organisations et les membres bienveillants de la communauté à s'attaquer aux facteurs qui font obstacle à une vie adulte saine et prospère pour les jeunes actuellement ou précédemment pris en charge. Nous demandons beaucoup parce qu'il y a beaucoup à faire, et toutes les personnes impliquées dans la vie des jeunes pris en charge

ou sortis de la prise en charge doivent participer à ce processus de changement. Le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge présente les solutions et la feuille de route – élaborées par et pour des jeunes actuellement et précédemment pris en charge – pour rendre concret et réalisable ce changement si nécessaire. Nous comptons sur vous pour vous engager à agir et à collaborer avec nous alors que nous progressons dans la mise en œuvre de ce changement systémique.

# MOTS DE SOUTIEN DU CONSEIL NATIONAL DES DÉFENSEURS DES JEUNES PRIS EN CHARGE



**Rachel Gouin, directrice générale**  
Le CAP – Centre d'appui et de prévention

« Ces normes équitables sont le résultat d'une collaboration sans précédent entre les réseaux de jeunes pris en charge et les défenseurs avec une expérience vécue. Fondées sur la recherche et l'expertise de ceux qui sont les plus touchés, ces normes méritent d'être largement approuvées, mises en œuvre et maintenues. Je suis particulièrement heureuse de constater une forte demande de services et de mesures de soutien adaptés et sensibles à la culture, à la langue et à l'identité. »



**Jennifer Dupuis, présidente**  
C.A.R.E. Jeunesse

« De quoi avons-nous besoin pour nous épanouir et nous développer à notre meilleur potentiel? Du temps, d'une communauté, d'opportunité et d'amour. Les jeunes pris en charge ou sortis de la prise en charge ont besoin de temps pour apprendre et s'épanouir, d'une communauté qui les entoure et les soutienne avec responsabilité et encouragement, d'occasions d'apprendre, de faire des erreurs, de maîtriser de nouvelles compétences et de pratiquer celles oubliées, et d'amour pour garder les pieds sur terre et demeurer connecté à eux-mêmes et au monde qui les entoure. Écouter et répondre aux voix des experts qui ont un vécu comme celles exprimées dans ce document demandera du courage, mais le résultat sera tellement gratifiant. »



**Zo Bourgeois, coordonnatrice**

Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick

« Il est essentiel de veiller à ce que les jeunes qui sortent de la prise en charge bénéficient de ces mesures de soutien attendues depuis longtemps, et nous devons agir **MAINTENANT!** Pendant des décennies, les personnes qui quittent le système de protection de l'enfance, les chercheurs, les travailleurs de première ligne et les intervenants ont exprimé l'importance d'apporter des changements aux pratiques existantes, mais les progrès sont demeurés beaucoup trop lents. Ce sont des vies d'enfants qui sont impactées et nous ne pouvons pas permettre que ces jeunes continuent de passer entre les mailles du filet; il est temps de construire une fondation solide, stable et sans fissure avec la contribution de tous ceux qui sont directement touchés. »



**Marie Christian, directrice**

Voices: Manitoba's Youth in Care Network (VOICES)

« De quoi avons-nous besoin pour nous épanouir et nous développer à notre meilleur potentiel? Du temps, d'une communauté, d'opportunité et d'amour. Les jeunes pris en charge ou sortis de la prise en charge ont besoin de temps pour apprendre et s'épanouir, d'une communauté qui les entoure et les soutienne avec responsabilité et encouragement, d'occasions d'apprendre, de faire des erreurs, de maîtriser de nouvelles compétences et de pratiquer celles oubliées, et d'amour pour garder les pieds sur terre et demeurer connecté à eux-mêmes et au monde qui les entoure. Écouter et répondre aux voix des experts qui ont un vécu comme celles exprimées dans ce document demandera du courage, mais le résultat sera tellement gratifiant. »



**Cheyenne Ratnam, PGD et fondatrice**  
Ontario Children's Advancement Coalition (OCAC)

« Ce document ne doit pas rester sur l'étagère. La mise en œuvre de ce document dans toutes les juridictions de ce pays sera essentielle pour améliorer la vie et la situation des jeunes qui entrent et sortent du système de protection de l'enfance tout au long de leur vie. En Ontario, nous avons déjà commencé ce travail et établi un partenariat avec le gouvernement. Mon rêve est de voir les gouvernements partout au pays prendre ce qu'il y a dans ce document, qui a été créé par nous, les défenseurs avec une expérience vécue, et le traduire en instruments de politique, en directives et même en changements législatifs. Le processus devrait inclure un mécanisme de vérification des membres auprès de l'organisation locale de défenseurs avec une expérience vécue, et même du Conseil national. La responsabilité d'apporter des changements significatifs est vitale. »



**Conner Lowes, président**  
Jeunes pris en charge Canada

« Les normes équitables contenues dans ce document ne sont pas nouvelles, mais elles forment l'ensemble d'exigences le plus solide, le plus actuel et le plus simplifié pour que les gouvernements commencent à offrir aux jeunes des transitions sûres vers l'âge adulte. Si ces solutions étaient mises en œuvre en tant que normes nationales, je suis fermement convaincu qu'elles amélioreraient les chances de réussite des jeunes qui quittent les structures d'accueil partout au pays, ainsi que la qualité de leur transition. »



**Ashley Bach, ancienne jeune prise en charge**  
Premières Nations et défenseur

« Des normes équitables de transition pour la sortie de la prise en charge signifient qu'aucun jeune n'est abandonné ou laissé à lui-même. Comme des jeunes pris en charge effectuent une 'sortie sèche' du système chaque jour, il est urgent d'appliquer les solutions proposées dans ce rapport. »



**Sandra Noel, responsable du programme,**  
Gaining Lifeskills Our Way (GLOW),  
Foster Family Coalition of the NWT

« Je suis d'accord avec le document dans son ensemble, et plus particulièrement avec le pilier 7 [Plaidoyer et droits] – J'aimerais qu'un réseau pour les jeunes pris en charge dans les Territoires du Nord-Ouest soit financé pour soutenir les personnes susceptibles de l'utiliser. »



**Dez Gregoire, co-coordinatrice,** Association étudiante  
des ancien(ne)s jeunes placés de Montréal (AEAJPM)

« La mise en œuvre de normes équitables à travers le Canada résout les défis et les obstacles les plus urgents pour les jeunes sortant de la prise en charge, mais elle donne aussi un nouveau sens à la « sortie » de la prise en charge, à la fois passionnant et porteur d'espoir, et non de peur et de perte. »



**David French, directeur exécutif**  
Vers un chez-soin Canada

« Vers un chez-soi Canada est reconnaissant d'avoir été inclus dans cet effort de collaboration pour concevoir et réfléchir à ce que devraient et pourraient être des normes équitables de transition pour les jeunes. En combinant la recherche, les meilleures pratiques et les voix des jeunes ayant une expérience vécue, la stratégie incorporée dans ce document renferme tous les ingrédients nécessaires à un changement réel et durable. Nous félicitons les organisations et les communautés qui cherchent déjà à s'aligner sur ces efforts, mais elles ne peuvent le faire seules. Les autorités provinciales et territoriales, qui ont la responsabilité légale de la protection de l'enfance, doivent prendre le virage et travailler à concrétiser ces recommandations. La supervision du gouvernement fédéral est nécessaire pour s'assurer que ces systèmes et réponses engendrent des résultats positifs, comme ceux recherchés par l'alignement des nombreux portefeuilles. Ensemble, nous pouvons réaliser tout cela, et en retour faire du Canada un leader mondial en matière de transition pour les jeunes pris en charge. »